Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260428-D_2026_45-DE

REDON Agglomération Bretagne Sud

N° 2026-45 **28/04/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : AMENAGEMENT
Service : TRANSITION ECOLOGIQUE ET CENTRALITES
Objet : Conservation de la haie bocagère Collectif Bois Nord 44 – soutien au projet associatif et signatures des bulletins d'adhésion 2025 et 2026
Annexe : Bulletins d'adhésion 2025 et 2026

Le Président de REDON Agglomération,

L'association Conservation de la Haie bOcagère, COllectif Bois Nord 44 (CHOCOBN44) a pour objet d'organiser et de structurer la réémergence d'une filière bois bocage dans le 44 et notamment sur la moitié nord de la Loire-Atlantique. Elle vise la création, sur le territoire du nord de la Loire-Atlantique, d'une (ou plusieurs) sociétés ayant pour but la valorisation de la haie bocagère. Cette structure vise à maintenir des haies bocagères en bonne santé en incluant leur entretien et leur exploitation dans une filière locale et durable de valorisation économique. Cette filière permettra, également, la valorisation et la gestion durable des taillis, bosquets et petits boisements.

La future structure participative pourra développer des activités de promotion et de valorisation de la haie bocagère :

- Sensibilisation des acteurs
- Chantiers de démonstration
- Exploitation et entretien de haies
- Accompagnement à la gestion durable de haies (PGDH et Label Haie)
- Organisation des chantiers
- Logistique (stockage + transport)
- Commercialisation du bois
- Et tout autres activités nécessaires au bon développement des objectifs de l'association.

Dans ce cadre l'association pourra mettre en œuvre des moyens pour démarrer ces activités.

VU la délibération n°2020_77 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

VU le projet de Territoire 2021-2026 et notamment l'objectif stratégique « accélérer la transition énergétique » ;

VU le Schéma Directeur des Energies Renouvelables de REDON Agglomération approuvé le 28 avril 2025 et notamment son axe stratégique n°3 : soutenir et développer la filière bois énergie et les réseaux de chaleur ;

VU le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de REDON Agglomération arrêté le 15 décembre 2025 ;

CONSIDERANT les enjeux agricoles et énergétiques du territoire en matière de préservation de la ressource haie, bois, bocage et l'opportunité de structurer une filière économique autour du bois énergie ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260428-D_2026_45-DE

CONSIDERANT la mobilisation de REDON Agglomération dès 2025 pour soutenir l'émergence du projet et pour participer aux temps d'échanges et de retours d'expériences ;

CONSIDERANT l'adéquation du projet associatif de l'association CHOCOBN44 avec les orientations stratégiques du projet de territoire et du schéma directeur des ENR ;

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de soutenir le projet associatif porté par l'association Conservation de la haie bocagère Collectif Bois Nord 4 ;**
- **de signer les bulletins d'adhésion à l'association Conservation de la haie bocagère Collectif Bois Nord 44 pour les exercices 2025 et 2026**